



Annulation réservation pour raison de santé

Par **dranreb**, le **16/07/2008 à 10:13**

Bonjour,
En février dernier, j'ai réservé auprès d'un particulier une location saisonnière pour les vacances d'été, pour une durée de trois semaines. J'ai versé 30 % d'arrhes sur le montant total de la location (arrhes, et non acompte).
Quelques jours avant mon départ, j'ai rencontré des problèmes de santé qui ont nécessité une hospitalisation que j'ai cru d'abord de courte durée, et qui ont motivé le report de mon départ.
Puis, l'hospitalisation se prolongeant, et une consultation de spécialiste s'étant avérée nécessaire, ne sachant donc quand je serais libre, j'ai dû annuler ma réservation, ceci par téléphone, depuis ma chambre d'hôpital.
Je suis informé que dans ce cas les arrhes sont acquises à la propriétaire, mais celle-ci fait des difficultés, me demande si j'ai souscrit une assurance annulation (ce n'est pas le cas) et menace d'exiger la totalité du prix de la location.
J'aimerais savoir quels sont mes droits en la matière, compte tenu que c'est un cas de force majeure et que je peux fournir un certificat médical si c'est nécessaire.
Merci.

Par **Tisuisse**, le **16/07/2008 à 11:47**

Tout dépend des termes exacts concernant la clause "annulation" sur votre contrat de location.